

**CHOIX DU/DES COURS**

Bellydance ballet Danse égyptienne Bollywood Danse indienne Afro'jazz Modern dance yoga/Pilates

LIEU DES COURS (école, studio) : ..... VILLE .....

ADHÉSION ANNUELLE 10€ acquitté (Obligatoire : frais inscription et droit d'entrée)

CERTIFICAT MEDICAL fourni (Obligatoire datant de moins de 3 mois, d'aptitude à la pratique de la discipline choisie)

**COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT**

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. portable : ..... Email : .....

Tél. parent : ..... Représentant légal si mineur : .....

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Nombres d'années de danse : ..... quel style : .....

Pratiquez-vous un autre sport ? précisez : .....

Participation au gala de fin d'année oui non (costume 50€ environ et 1 à 2 répétitions obligatoires)

Je souhaite recevoir la newsletter du site pour être informé des actualités  oui  non

J'autorise ViTon'Art et sa compagnie WorldDance à utiliser mon image (site, dépliants)  oui  non

**COTISATION à L'ANNÉE / COURS COLLECTIFS**

Adhésion ViTon'Art et envoldeplumes possible	1 COURS D'1H/SEMAINE	2 COURS D'1H/SEMAINE	3 COURS D'1H/SEMAINE
1 personne	<input type="checkbox"/> 300€	<input type="checkbox"/> 455€	<input type="checkbox"/> 580€
Pack famille (2 personnes)	<input type="checkbox"/> 500€	<input type="checkbox"/> 660€	<input type="checkbox"/> 800€
Chômeur (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 280€	<input type="checkbox"/> 400€	<input type="checkbox"/> 550€
<b>TOTAL + adhésion annuelle : .....</b>			

Besoin d'une facture :  oui  non

Mode de paiement :  chèque (libellé à l'ordre de viton'art)  espèce (reçu en retour)

L'association est en droit d'encaisser l'intégralité du règlement dès l'inscription. Toutefois, pour faciliter votre gestion budgétaire, il peut être effectué en 1 à 3 chèques (encaissés pour le premier en septembre, puis les 2 autres à préciser lors de l'inscription).

L'inscription annuelle couvre la période de la reprise en septembre à la fin juin de l'année suivante. Les trimestres correspondent aux périodes de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin.

Je soussigné(e)  
conditions générales de ViTon'Art ci-dessous et m'y confirmer.

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## ViTon'Art CONDITIONS GÉNÉRALES et RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**MODALITÉS D'INSCRIPTION** : ci-dessous, la liste des pièces à fournir (3) pour valider votre inscription,

- fiche d'inscription dûment remplie + certificat médical, datant de moins de trois mois attestant l'aptitude à la pratique de la discipline(s) choisie(s) + le règlement total de l'inscription (adhésion + cotisation annuelle)
- pour les mineurs, une autorisation parentale

**Toute personne n'ayant pas fourni l'intégralité de ces documents au plus tard la 2ème semaine suivant son inscription se verra refuser l'accès au cours jusqu'à régularisation de son dossier.**

**ASSURANCE** : l'association ViTon'Art a souscrit une assurance responsabilité civile MMA. Cependant chaque adhérent doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile. Il est vivement recommandé à chaque adhérent de vérifier que son contrat d'assurance personnel couvre les risques liés à la pratique de la danse, et d'en contracter un le cas échéant. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident. **L'adhérent décharge donc l'association ViTon'Art et ses professeurs ou intervenants, de toute responsabilité en cas d'accident, quel qu'en soit la nature.**

**REMBOURSEMENT** : **aucun remboursement une fois l'activité débutée**, l'activité est considérée comme telle dès le 2d cours effectué, le 1er étant toujours considéré comme un cours d'essai. Il existe des assurances privées qui couvrent les risques liés aux "accidents de la vie" (maladie, décès d'un proche, accident, déménagement...). Les absences ponctuelles des élèves ne peuvent en aucun cas faire l'objet de remboursement.

**ANNULATION** : l'association se réserve le droit d'annuler tout cours qui ne recueillerait pas un nombre suffisant de participants. Les adhérents concernés seront remboursés au prorata des cours non effectués, par ViTon'Art.

**VOL** : l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels, de dégradations.

**DÉGRADATION DE MATÉRIEL** : les membres adhérents sont responsables des locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

**NON RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR** : toute personne ne respectant pas le cours ou ce règlement intérieur pourra être exclue définitivement du cours. Conformément aux statuts, en cas d'exclusion la cotisation peut ne pas être remboursée.

**COURS** : pas de cours pendant les vacances scolaire, ni les jours fériés. Les élèves doivent arriver 10 min avant le début du cours, pour son bon déroulement. Il pourra être proposé aux adhérents, des stages et autres manifestations (droit d'inscription spécifique) sous réserve de la disponibilité des membres du bureau, des professeurs et des salles. Le professeur est seul habilité à décider du niveau des élèves. Avant tout achat de chaussures de danse, voir avec le professeur, qui pourra vous conseiller. En cas de départ dû à une urgence personnelle exceptionnelle, l'adhérent en informera le professeur avant le début du cours.

**SÉCURITÉ** : pour l'adhérent mineur, il est demandé à l'accompagnateur majeur de s'assurer de la présence du professeur dans la salle de cours avant de le laisser. L'association décline toute responsabilité dans le cas où l'accompagnateur l'aurait déposé sans s'en assurer. Il est impératif de venir le chercher dès la fin du cours, la responsabilité de l'association se limitant à la durée et au lieu de celui-ci.

**DROIT A L'IMAGE ET AUX LIBERTÉS** : l'association peut être amenée à prendre des photos ou à filmer les adhérents lors des cours ou autres manifestations (stages, ateliers, séances, formations, galas) pour sa propre publicité. Dans le cadre des activités de ViTon'Art, l'adhérent autorise ViTon'Art et ses représentants à publier et exploiter toutes les photographies ou images, sous quelque forme que ce soit et sans limitation dans le temps. L'adhérent s'engage à ne pas tenir responsable l'association ViTon'Art pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur... qui pourrait survenir lors de la reproduction. Les informations recueillies par l'association ViTon'Art sont uniquement destinées au bon fonctionnement de l'association. En aucun cas, ces informations ne sont communiquées à des tiers. Chaque adhérent dispose d'un droit de rectification des données le concernant.

**MODIFICATION RÈGLEMENT** : l'association ViTon'Art peut modifier le présent règlement, la modification devant être entérinée par le bureau. Les membres du bureau et les professeurs sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.